

## Description du processus de planification du ménage d'été

Échéancier pour la planification du ménage d'été :

Description	Expéditeur	Destinataire	Date cible
Envoyer la note de service concernant la planification du ménage d'été	Entretien	Directions d'école	Au début du mois d'avril
Information des camps d'été (garderie, Éducation Permanente et groupes externes)	Immobilisations (Planification)	Entretien	Avant le 1 mai
Informations sur les projets de construction/rénovation/réfection	Immobilisations (Projets)	Entretien	Avant le 1 mai
Les concierges réguliers doivent soumettre leur demande de congé et la direction doit s'assurer de la présence de 1 concierge minimum tous les jours (voir exemple à <a href="#">l'annexe D</a> )	Concierges réguliers	Directions d'école	Avant le 15 avril (selon la convention collective)
Soumettre l'ensemble des congés des concierges réguliers de l'école pour approbation	Directions d'écoles	Entretien	Avant le 15 avril
Approbation des congés des concierges réguliers par le service de l'Entretien	Entretien	Concierges réguliers	14 jours ouvrables après le 15 avril (selon la convention collective)
Préparation et envoi d'un tableau regroupant l'information des congés des concierges réguliers approuvés, de l'aide additionnelle (le cas échéant), l'horaire et les numéros de locaux des camps d'été (voir exemple à <a href="#">l'annexe A</a> )	Entretien	Directions d'école	Avant le 15 mai
Préparation et envoi de la planification du ménage d'été par la direction d'école, de l'équipe de conciergerie et du conseiller d'entretien au besoin (voir exemple à <a href="#">l'annexe B</a> )	Directions d'écoles	Entretien	Avant le 2e vendredi du mois de juin

Visite des conseillers d'entretien pour vérifier l'avancement du ménage d'été (2-3 fois par mois) et un suivi sera fait aux directions d'école (voir exemple à <a href="#">l'annexe C</a> )	Entretien	Directions d'école	Pendant les mois de juin, juillet et d'août
---	-----------	--------------------	---

### 1. Planification de l'aide additionnelle (responsabilité du service de l'Entretien) :

1.1 Le service de l'Entretien recueille les congés des concierges réguliers (approuvé par le service de l'Entretien), les camps d'été prévus, les projets de constructions.

1.2 Chaque école est évaluée individuellement selon les informations reçues mentionnés au point 1.1, la particularité de l'école et des concierges en placent. Équitable et selon les besoins.

1.3 Selon la disponibilité des concierges occasionnels et des concierges du service de l'Entretien, le service de l'Entretien prévoit l'aide additionnelle pour toutes les écoles.

1.4 Un tableau par école sera remis par le service de l'Entretien indiquant l'aide additionnelle (le cas échéant), afin que la direction d'école prépare la planification du ménage d'été de son école (voir exemple à [l'annexe A](#)).

### 2. Planification du ménage d'été (responsabilité de la direction d'école, l'équipe de conciergerie et l'appui du surveillant d'entretien au besoin) :

2.1 Commande de produits ou d'équipements de conciergerie et de la vérification des équipements de conciergerie vers le milieu du mois de mai en prévision du ménage d'été.

2.2 Planifier le ménage d'été par local selon les concierges en place pour chaque semaine du ménage d'été (voir exemple à [l'annexe B](#)).

2.3 Informer les différents camps qui seront à l'école de la planification du ménage d'été et qu'ils devront se déplacer dans différents locaux au courant de l'été (s'assurer avec eux que leur permis leur permette de se déplacer dans différents locaux dans l'école, ils doivent faire approuver les locaux par le ministère).

2.4 Remettre une copie de la planification du ménage d'été au surveillant d'entretien de l'école et laisser une copie au secrétariat pour consultation au besoin.

2.5 Grand ménage des locaux de la garderie, du gymnase et des bureaux administratifs devrait être fait pendant le congé de Noël, la semaine de relâche au mois de mars et pendant les journées pédagogiques pour alléger le ménage pendant l'été.

### 3. Visite des conseillers d'entretien dans les écoles pour voir l'avancement du ménage d'été (responsabilité du service de l'Entretien) :

3.1 Vérifier la planification que l'école a préparée et voir l'avancement du ménage. Le surveillant remplira le formulaire (voir exemple à [l'annexe C](#)) et il sera envoyé à la direction d'école pour son information et suivi.

**3.2 Une recommandation sera faite par le conseiller d'entretien selon l'avancement du ménage et une intervention de la direction d'école pourrait être requise.**

3.3 De 2 à 3 visites par mois par école sont prévues (voir exemple à l'annexe D).

### 4. Tâches et responsabilités concernant le ménage d'été (responsabilité des concierges) :

4.1 Le ménage régulier des espaces occupés par les camps doit être fait à tous les jours. Le ménage pourra être fait en soirée ou première chose le matin selon la disponibilité de la conciergerie en place.

4.2 Les concierges sont responsables de la sécurité des occupants, du bâtiment et de remplir le journal et registre des systèmes et d'effectuer les tâches qui en découlent (même durant les mois de juillet et d'août).

4.3 Les concierges sont responsables de certaines tâches au courant du ménage d'été. (voir le [manuel des tâches](#)).

4.4 Le travail d'équipe est recommandé pour effectuer le déménagement de meuble. Si le travail d'équipe n'est pas possible, le concierge doit utiliser le matériel et les techniques appropriés, afin de travailler sécuritairement.

**4.5 RAPPEL : si aucun concierge travail en soirée pour effectuer le nettoyage des camps d'été, le ou les concierge(s) doivent faire le ménage régulier première chose le matin avant de procéder avec le ménage d'été.**